

Reçu le 30/11/2010

MAIRIE

DE

03130 NEUILLY EN DONJON

☎: 04.70.55.30.55

email : mairie-neuilly-en-donjon@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **dix huit novembre deux mille dix** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de NEUILLY EN DONJON, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Daniel FAVIER

Convocation du 06.11.2010

PRÉSENTS :

Maire : Daniel FAVIER

Adjoints : Louis DUPONT, Jean Pierre ARNOULIN, Catherine BONNEFOY

Conseillers Municipaux : Maurice TRUGE, Dominique GEOFFROY, Régine BERNARD, Georges JACQUET, Marcel ROSNET, Marianne OLIJNYK

Absent: Jean Claude LEBRUN

Secrétaire de Séance : Marianne OLIJNYK

.....
Objet :

1. RCEA :

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé ente le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les réunions de travail engagées en 209 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5%, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près 1000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71-A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par des dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt..) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre **au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux**. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010-2014 =PDMI).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement

Le conseil municipal s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

ACTE EXECUTOIRE

Reçu par le représentant de l'Etat
à la date indiquée par le timbre de
réception, et publié le
le maire

Pour extrait conforme,
Le Maire,

